

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON

- COMPTE-RENDU -

| | |
|-------------------------------|--------------|
| DATE DE LA CONVOCATION | 04 mars 2014 |
| Délégués en exercice | 38 |
| Délégués présents | 34 |
| Délégués suppléants présents | 3 |
| Délégués votants | 37 |

* * * * *

Séance du jeudi 13 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi 13 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de SERVANCE, sous la présidence de Monsieur Henri SAINTIGNY, Président.

Etaient présent(e)s :

BELFAHY : M BEURIER Patrice et TUGEND Pierre (2)
 BELMONT : M SEGUIN Michel et MME BROUILLARD Céline (2)
 BELONCHAMP : MM SARRE Vincent et NOEL Rémy (2)
 ECROMAGNY : M DIRAND Jean-Paul et LAROCHE Michel (2)
 FRESSE : MM MOUGENOT Michel, PARISOT Jean-Marie et GENET Roger (3)
 HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT : MM CLAUDEL Hubert, TOURDOT Roger et MME VALDENNAIRE Sylviane (3)
 LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS : MM MARTINET Gilles et DAVAL Jean-Marc (2)
 MELISEY : MMES DAVIOT Rose-Marie, MAIROT Marie-Ange, FRESLIER Marie-Claire, MM CHATELOT Henri, GRANDJEAN Michel, PINOT Régis (6)
 MIELLIN : M BONNET Yves et MME POULMAR Gilberte (2)
 MONTESSAUX : M DEMANGE René et M LEVREY Paul (2)
 SAINT-BARTHELEMY : MM CARTEY Cyril, GILLET Denis, OUDOT Francis et RICHE Jackie (4)
 SERVANCE: MM SAINTIGNY Henri, GRANDMOUGIN Bernard, M ANSELM Didier, MME VALDENNAIRE Marie-France (4)
 TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE : MM ANTOINE Francis, LALLOZ Jacques et PERNOT Jean (3)

Etait absent: M LOMBARD Patrice

ORDRE DU JOUR

- 1/ Budget Primitif 2014 – Budget Principal
- 2/ Budget Primitif 2014 – Budget Ordures Ménagères
- 3/ Budget Primitif 2014 – Budget SPANC
- 4/ Budget Primitif 2014 – Budget Gymnase des Mille Etangs
- 5/ Durée d'amortissement – Budget Ordures Ménagères
- 8/ Fonds de concours versé à la commune de Miellin pour la réfection des façades de la mairie, de la totalité de la toiture et de la grande salle de réunion communale
- 9/ Attribution d'une subvention « Ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°41
- 10/ Attribution d'une subvention « Ménages très modestes » pour travaux dans le cadre de l'OPAH – N°42
- 12/ PLU de Melisey – Approbation de la modification simplifiée N°1

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation à rajouter à l'ordre du jour trois points:

- 6/ Budget Ordures Ménagères – Annulations 2012 et 2013
- 7/ Budget SPANC – Annulation titre année 2014
- 11/ Convention de partenariat Conseil Général de la Haute-Saône – CCHVO – Service de restauration

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à ces modifications.

Le Président rappelle que se sont tenues préalablement au conseil, les réunions suivantes:

- un bureau et une commission gestion le 03 mars

DEL. 37 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Le Président présente le Budget Primitif 2014 du budget principal **dont le détail a été joint à l'ordre du jour.**

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 1 818 064.04 € pour l'année 2014, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 598 234.00 €

Recettes : 1 122 940.83 €

- section d'investissement : équilibrée à : 1 219 830.04 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du Budget Principal

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DEL. 38 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ORDURES MENAGERES

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Le Président présente le Budget Primitif 2014 du Budget Ordures Ménagères, **dont le détail a été joint à l'ordre du jour.**

Le budget total ordures ménagères s'élève à 62 112.00 € pour l'année 2014, se répartissant de la manière suivante :

- section de fonctionnement :

Dépenses : 578 979.00 €

Recettes : 728 805.64 €

- section d'investissement : équilibrée à : 42 133.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du Budget Ordures Ménagères.

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DEL. 39 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET SPANC

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Le Président présente le Budget Primitif 2014 du Budget SPANC, **dont le détail a été joint à l'ordre du jour.**

Le budget total SPANC s'élève à 210 820.00 € pour l'année 2014, se répartissant de la manière suivante :

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| - section de fonctionnement : | Dépenses : 209 320.00 € |
| | Recettes : 216 322.75 € |
| - section d'investissement : | Dépenses : 1 500.00 € |
| | Recettes : 12 512.33 € |

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du Budget SPANC.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

DEL. 40 – BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET GYMNASSE DES MILLE ETANGS

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Le Président présente le budget primitif 2013 du budget gymnase des Mille Etangs, **dont le détail a été joint à l'ordre du jour.**

Le budget total gymnase des Mille Etangs s'élève à 289 692.00 € pour l'année 2013, se répartissant de la manière suivante :

| | |
|-------------------------------|----------------------------|
| - section de fonctionnement : | Dépenses : 76 046.52 € |
| | Recettes : 121 571.03 € |
| - section d'investissement : | équilibrée à : 29 166.52 € |

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du Budget Gymnase des Mille Etangs.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

DEL. 41 – DUREE D'AMORTISSEMENT – BUDGET ORDURES MENAGERES

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire la nécessité, que conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

- des équipements de collecte : 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOPTE** la durée d'amortissement des investissements précités.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

DEL. 42 – BUDGET ORDURES MENAGERES – ANNULATIONS ANNEES 2012 ET 2013

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Président a exposé aux conseillers communautaires l'annulation de titres de recettes pour les années 2012 et 2013 pour un montant de 394.98 € émis au titre de la redevance des ordures ménagères.

Il a précisé que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives.

Il a proposé de régulariser ces deux opérations en annulant les factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ANNULE** deux factures pour un montant total de 394.98 €.

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DEL. 43 – BUDGET SPANC – ANNULATION TITRE ANNEE 2014

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Le Président a informé les membres du conseil communautaire qu'il y avait lieu d'annuler une facture de contrôle d'assainissement d'un ménage de la commune de Servance pour le motif suivant : changement de propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ANNULE** une facture pour un montant total de 120.00 €.
- **REFACTURE** au nouveau propriétaire.

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DEL. 44 – FONDS DE CONCOURS VERSE A LA COMMUNE DE MIELLIN POUR LA REFECTION DES FACADES DE LA MAIRIE, DE LA TOTALITE DE LA TOITURE ET DE LA GRANDE SALLE DE REUNION COMMUNALE

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Vu la demande écrite de M le Maire de Miellin en date du 13 février 2014 et du plan de financement sur la demande d'attribution d'un fonds de concours à sa commune pour la réfection des façades de la mairie, de la totalité de la toiture et de la salle de réunion communale,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 03 mars 2014,

Le Président a proposé au conseil communautaire de verser une subvention équivalente à 3 539.60 € (fonds de concours plafonné à 10 % d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 3 539.60 € à la commune de Miellin en vue de participer au financement des travaux de réfection des façades de la mairie, de la totalité de la toiture et de la salle communale

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DEL. 45 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGES TRES MODESTES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°41

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Le Conseil Communautaire, réuni les 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Les règlements d'attributions de subventions ont été modifiés lors du conseil communautaire du 25 avril 2013.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux (hors panneaux photovoltaïques).

Les propriétaires seront éligibles au barème « **très modeste** » (base ANAH 2013).

Une demande d'un ménage de la commune de FRESSE, pour des travaux de remplacement des menuiseries, la création d'un chauffage central bois d'un montant estimatif de 24 101.27.00 € HT, entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** une aide complémentaire d'un montant de 1 500.00 € à ce ménage pour la réalisation des travaux projetés.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

DEL. 46 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « MENAGES TRES MODESTES » POUR TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH – N°42

NOMENCLATURE: 7.4 Interventions économiques

Le Conseil Communautaire, réuni les 22 juillet 2009, a délibéré en faveur de la mise en place d'une politique complémentaire aux dispositifs existants dans le cadre de la mise en œuvre d'une OPAH intercommunautaire en lien avec les Communautés de Communes des Mille Etangs et de Rahin et Chérimont au 1^{er} janvier 2010.

Les règlements d'attributions de subventions ont été modifiés lors du conseil communautaire du 25 avril 2013.

Aussi, dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'amélioration du parc immobilier des propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une aide de 15 % du montant des travaux subventionnables dans la limite de 10 000€ H.T. de travaux (hors panneaux photovoltaïques).

Les propriétaires seront éligibles au barème « **très modeste** » (base ANAH 2013).

Une demande d'un ménage de la commune de HAUT DU THEM, pour des travaux de remplacement de la chaudière cuisinière et le remplacement des menuiseries d'un montant estimatif de 14 041.00 € HT, entre dans les critères d'attribution de cette aide complémentaire par la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ATTRIBUE** une aide complémentaire d'un montant de 1 500.00 € à ce ménage pour la réalisation des travaux projetés.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

DEL. 47 – CONVENTION DE PARTENARIAT – CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAONE / CCHVO – SERVICE DE RESTAURATION

NOMENCLATURE: 7.10 Divers

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général participe aux frais de fonctionnement des services de restauration périscolaire en allouant une subvention par repas servi.

Le nombre de rationnaires progresse régulièrement et les unités de restauration continuent de se développer. Ces services périscolaires apportent en effet une réponse adaptée aux demandes exprimées par les parents en raison de leurs contraintes professionnelles.

Grâce à cette action volontariste conjointe des collectivités et des associations organisant et gérant ces services, le maillage du territoire départemental se densifie.

Pour conforter ce partenariat, et favoriser l'accès à la restauration périscolaire pour les familles les plus modestes, l'Assemblée Départementale a adopté un nouveau dispositif à compter du 1^{er} janvier 2013. Les aides du Conseil Général seront désormais subordonnées à la mise en place d'une tarification graduée par les structures organisatrices.

En date du 10 octobre 2013, la Communauté de Communes a délibéré en faveur d'une tarification progressive selon 3 tranches.

La convention a pour objet de définir les modalités d'attribution de l'aide départementale en faveur de la restauration périscolaire du premier degré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

DEL. 48 – PLU DE MELISEY – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

NOMENCLATURE: 2.1 Documents d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-2b), L.123-13-1 à L.123-13-3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 octobre 2013 précisant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Melisey

La présente modification porte sur la délimitation d'un zonage en secteur UCi du secteur cadastré F n°443,

Le projet de modification a fait l'objet d'un affichage en mairie du 18 novembre au 18 décembre 2013 et d'une insertion dans la presse le 06 novembre 2013. Aucune observation n'a été apportée par le public sur le registre mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Melisey.

| |
|--|
| Vote : 37 Pour : 36 Contre : 1 Abstention : 0 |
|--|

INFORMATIONS DIVERSES

Bilan de la mandature 2008/2014 :

Le Président a fait un bilan des actions menées en décrivant les actions les plus marquantes et qui comptent au quotidien dans la vie des habitants :

- réhabilitation des décharges
- mise en place de documents d'urbanisme : cartes communales
- réhabilitation de la salle Maurice Giboulet de Saint-Barthélémy
- réhabilitation du gymnase des Mille Etangs
- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- aménagement de 4 pôles périscolaires qui représentent un enjeu important pour les familles. Il permet à ces familles de bénéficier d'un mode de garde de qualité encadré par des professionnels de l'enfance en dehors des heures d'ouverture des écoles.

Les investissements représentent 3.4 Millions d'Euros sur 6 ans soit pratiquement 600 000 € par an.

Ces projets ont pu se faire grâce aux subventions attribuées par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (1.4 Millions).

Ces réalisations ont permis d'insuffler du dynamisme et de la modernité au territoire.

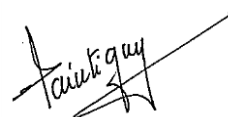
Petits et grands travaux ont été réalisés pour répondre aux attentes de tous.

Il faut poursuivre les efforts pour que le territoire se développe en harmonie.

Calendrier :

✓ **Installation du nouveau conseil communautaire** : Jeudi 24 avril 2014, 19h30, salle des fêtes de Melisey.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Président
Henri SAINTIGNY